



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

S2LO

ID : 033-213301435-20260521-DC2026_12-DE

Décision du Maire n° DC2026-12

Jeudi 21 mai 2026

DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LEO LAGRANGE ANIMATION

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-024 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

DECIDE

- ARTICLE 1 -** De signer une convention de mise à disposition avec Leo Lagrange Animation dont le siège social est situé 150 Rue des Poissonniers 75883 PARIS Cedex. Cette convention consiste à mettre à disposition de la commune un(e) professionnel(le) de l'animation les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires de 07h00 à 08h30 puis de 11h45 à 14h00 puis de 16h30 à 19h00 et ce à compter du 18 mai 2026 jusqu'au 22 mai 2026 inclus.
- ARTICLE 2 -** La mise à disposition de le/la salarié(e) sera facturée 18,00 € par heure d'intervention à la commune. Il est prévu au contrat 25 heures d'intervention soit un coût total de 450,00 €.
- ARTICLE 3 -** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- ARTICLE 4 -** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :
- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
 - Aux intéressés.
- et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire,

Maribel SOARES

